



# **SEMINAIRE OFFICIELS 2022 - 2023 ATELIER**

**Directeur Course Circuit Asphalte**

# **1. Rappel du rôle et de la mission du directeur de course**

- Documents à demander
- Vérifications préliminaires

# **2. Relations avec le collègue**

# **3. la réglementation**

**Art. 1. C. 2. - Règlementation Générale**

**La mission du directeur de course est d'assurer la conduite sportive de l'épreuve, à l'exclusion de toutes autres responsabilités**

**Il lui appartient :**

- **De demeurer en liaison avec les autorités civiles et militaires de sorte à être en mesure de recevoir de celles-ci, à tout moment, les informations concernant la situation, sur le plan de la police et de la sécurité publique.**
- **De s'assurer que tous les officiels sont à leur poste et de prévenir les commissaires sportifs de l'absence de l'un d'eux.**
- **De surveiller les concurrents et leurs véhicules et d'empêcher tout concurrent ou conducteur exclu, suspendu ou disqualifié, de prendre part aux épreuves pour lesquels il n'est plus qualifié.**
- **De s'assurer que chaque véhicule et s'il y a lieu chaque concurrent est porteur des numéros distinctifs correspondant à ceux du programme.**
- **De s'assurer que chaque véhicule est conduit par le conducteur désigné.**
- **De grouper les véhicules d'après leur catégorie ou leur classement.**
- **De faire avancer les véhicules aux lignes de départ, de les placer dans l'ordre prescrit et s'il y a lieu de donner le départ.**
- **De présenter aux commissaires sportifs toute proposition ayant trait à des changements de programme, à des fautes, infractions ou réclamations des concurrents.**
- **De recevoir les réclamations des concurrents et les remettre sans retard aux Commissaires Sportifs qui décideront des suites à donner.**
- **De réunir les procès-verbaux des chronométreurs, des commissaires techniques, des contrôleurs, des commissaires de route ainsi que tous les renseignements nécessaires pour établir les classements.**
- **De faire préparer par le secrétaire de meeting, en ce qui concerne les épreuves dont il s'est occupé, les éléments de clôture et les soumettre à l'approbation des Commissaires Sportifs.**
- **Les questions de nature administrative, financière ou celles qui touchent à la sécurité du public ne relèvent pas de la compétence du Directeur de Course dont les seules attributions sont d'ordre sportif à l'exclusion de toutes autres.**
- **Il en est autrement lorsque le Directeur de Course reçoit des instructions précises des autorités chargées de la sécurité publique, touchant le déroulement de l'épreuve. Il est alors de son devoir de les exécuter.**

## Documents à avoir:

- REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE et HORAIRES
- ARRETE PREFECTORAL Autorisant l'épreuve
- ATTESTATION D'ASSURANCE
- ARRETE D'HOMOLOGATION DU CIRCUIT (Ministériel ou Préfectoral)
  - Avec nombre de véhicules autorisés en piste
- LISTE DES ENGAGES
  - A rapprocher du nombre des voitures autorisés en piste
- PLAN DU CIRCUIT avec moyens d'intervention de de secours.

Traitement des documents emanants des:

Commissaires chargés des vérifications administratives:

Compte rendu des vérifications, veillez à bien vérifier la liste des vérifications ( le problème le plus récurrent est la bonne licence pour l'épreuve).

Commissaires techniques:

Vérifier que le nombre de véhicules soit bien le même que sur les engagements

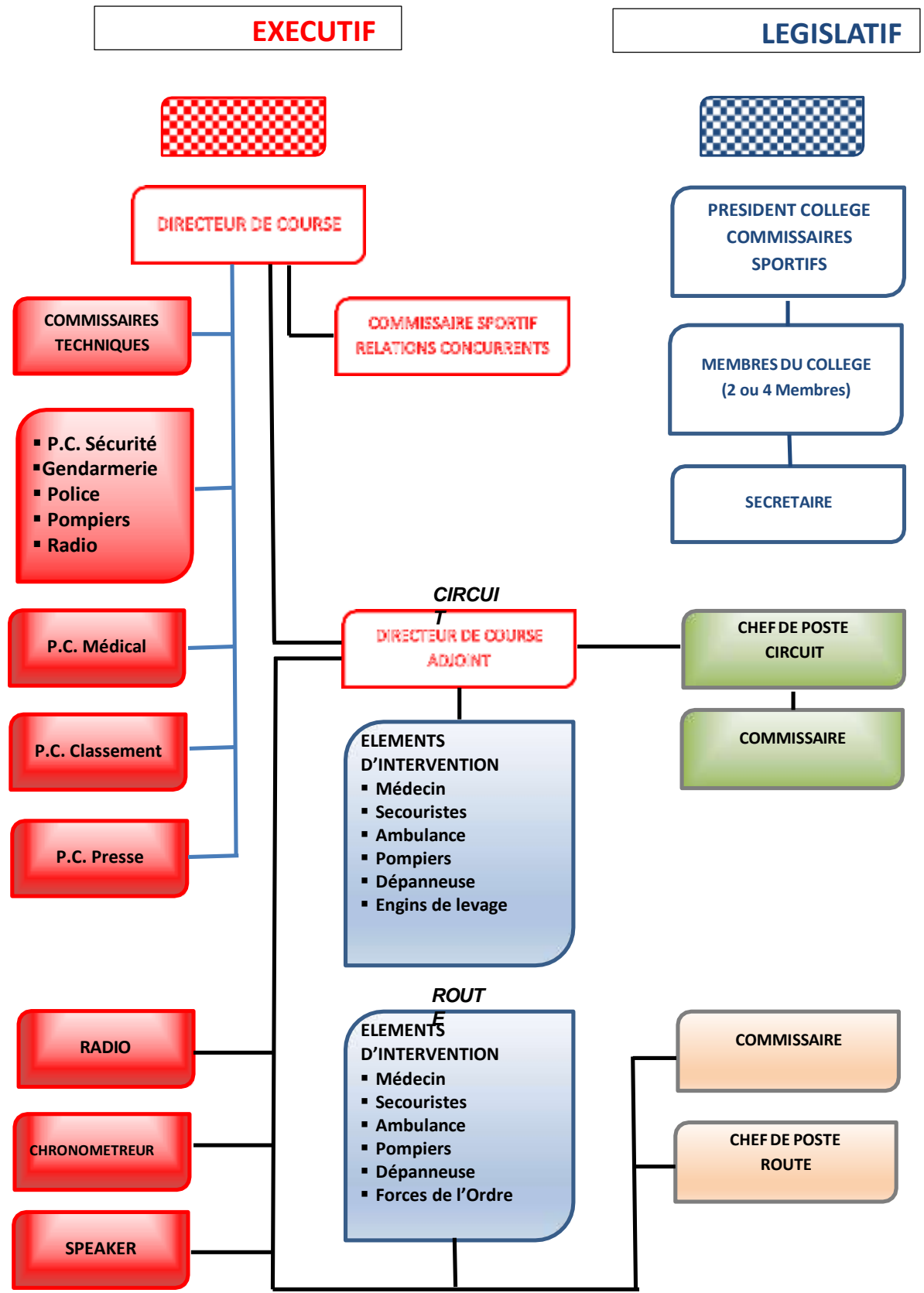
Doivent être datés, signés et donnés au collège des commissaires sportifs.

- **QUESTIONS ? – ECHANGES**

## 2eme PARTIE

- **Relations entre le directeur de course avec les Commissaires Sportifs**

**ORGANISATION SPORTIVE DES EPREUVES**



## **INTER-ACTION DIRECTEUR DE COURSE – COLLEGE:**

Durant les épreuves, séances d'essais ou courses, toute infraction doit être prise en compte.

Si cette infraction est évidente le directeur de course pourra prendre la décision sans devoir en référer préalablement au collège.

En cas de doute, il est préférable de mettre l'incident sous enquête puis de faire un rapport au collège qui décidera de la suite à tenir.

L'incident est noté sur les moniteurs : « Incident n° x et y virage z noté »  
puis deux possibilités:

- 1) l'incident est un fait de course : « pas d'enquête supplémentaires nécessaire » sur les moniteurs
- 2) l'incident doit être étudié: « Incident n° x et y virage z sous investigation ».

Si décision immédiate possible : Le DC donne la pénalité

Si doute : : « Incident n° x et y virage z investigué après la course ».

L'incident impliquant les concurrents a été mis sous enquête après la course.  
Le collège reçoit le rapport sur l'incident du Directeur de course Doc 1

Il prend connaissance de celui ci et des preuves

Le collège convoque les parties impliquées et les reçoit (obligatoire) Doc 2

Le collège demande si besoin un complément Doc 3

Le collège après avoir reçu les parties rend par écrit sa décision argumentée Doc 4

GRAND PRIX DE LA BOUFFE  
FOOD 4U TOURING CAR CUP TANZANIE

---

*Rapport du Directeur de Course au Collège des commissaires sportifs*

N°: 1

VOITURE #: 46

CONCURRENT : CAVAFORT

DRIVERS: Jean FREINETARD

---

SESSION: Course 1

FAITS:

Lors du 5 ième tour de la course 1, la voiture n° 46 pilotée par Mr Jean FREINETARD a coupé le virage 12 à haute vitesse et est venue heurter sur le côté gauche la voiture n° 89 pilotée par Mr Philippe AFOND.

La voiture 46 est restée immobilisée sur la piste tandis que la n° 89 s'est arrêtée dans le plus proche sifflet train arrière gauche arraché.

La vitesse relative de la voiture n° 46 ne lui permettait pas de prendre le virage normalement.

Les deux voitures ayant abandonné je vous demande de bien vouloir investiguer cet incident. Je tiens à votre disposition les images du circuit et demandé au commissaire technique responsable de récupérer les images intérieures des deux voitures.

---

*Time of the offence:*

14:12

Send to the stewards:

30/08/2022 15:00

Evidence: CCTV - ONBOARD

*The race Director*

JF CAVAFIRMAL



**GRAND PRIX DE LA BOUFFE  
FOOD 4U TOURING CAR CUP TANZANIE**

De Collège des commissaires **Convocation N° NN**  
à Concurrent : CAVAFORT  
Pilote : J. FREINETARD

---

Le pilote de la voiture n° 46 jean FREINETARD et le concurrent CAVAFORT sont convoqués au collège des commissaires le 30/08/2022 à **17:30**

Raison : Lors de la course 1 au virage 12 la voiture N° 46 a causé une collision avec la voiture n° 89 pilotée par Philippe AFOND.

**J Mac Do**  
Président du collège

**U Eat**  
commissaire sportif

**Quick B**  
commissaire sportif

**Date 30 August 2022**    **Heure 15 :45**

Reçu par le concurrent -

(Signature) .....

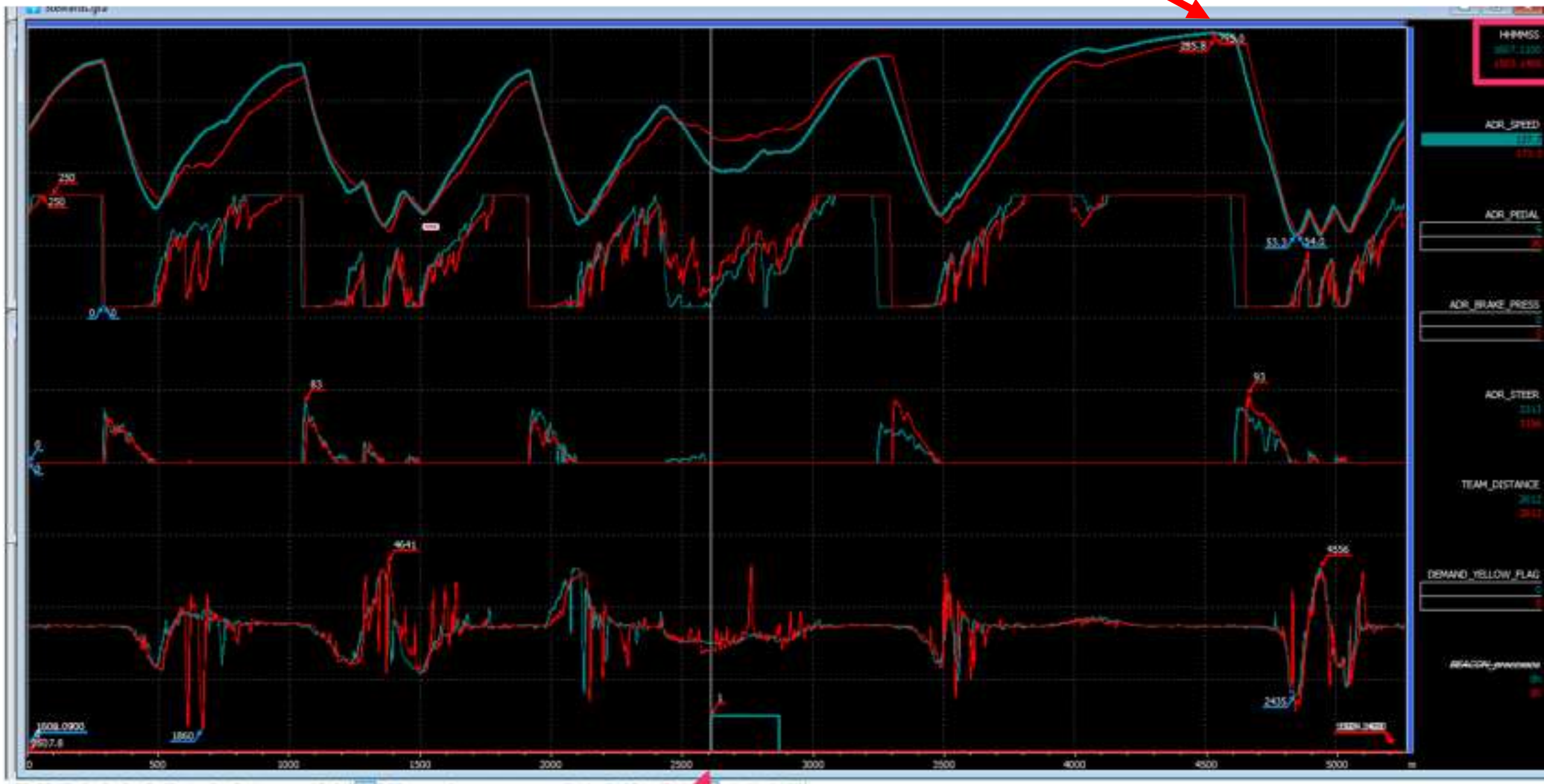
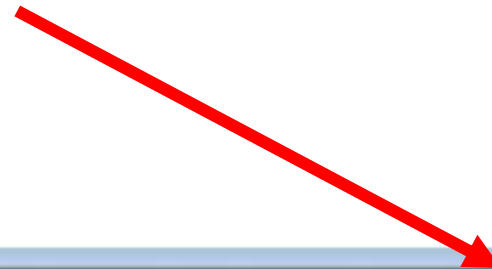
Heure .....

Copie à concurrent Secrétaire de meeting Directeur de course
--

Date .....

DOC 3

DERNIER PASSAGE T12





DOC 4

**GRAND PRIX DE LA BOUFFE  
FOOD 4U TOURING CAR CUP TANZANIE**

Décision n: NN postée à 18 :55

De Collège des commissaires date : 30 /08/2022  
à Concurrent : CAVAFORT Heure : 18 :45  
Pilote : J. FREINETARD

Le collège, a reçu un rapport du directeur de course DOC 1, a examiné les images du circuit, les images embarquées, convoqué DOC 2 et entendu le pilote Jean FREINETARD, le concurrent CAVAFORT, demandé l'avis du commissaire technique sur les Data de la voiture N°46 DOC 3, considéré les différentes investigations a décidé ce qui suit :

**Pilote et voiture** : Jean FREINETARD voiture n°46

**Concurrent** : CAVAFORT

**Heure** : 14 :12

**Session** : Course 1

**Faits** : a causé une collision, au virage 12, avec la voiture n°89 pilotée par Mr Philippe AFOND

**Référence** : Infraction à l'art 17.8 du règlement du championnat.

**Décision** : Recul de 7 places sur la prochaine course à laquelle le pilote participera + 2 points de comportement

**Raison:**

La voiture N°46 est venue heurter La voiture n° 89 au virage 12 après avoir coupé le virage à une vitesse excessive. Après avoir été averti d'une possible défaillance du système de freinage de la voiture une demande d'analyse des DATA a été demandée au commissaire technique responsable. A l'étude de ces DATA il a été déterminé que le pilote est arrivé à son point habituel de freinage à une vitesse trop élevée et que le freinage proprement dit n'a commencé que 5 mètres plus tard que ses passages précédents.

*Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs, conformément à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA et à l'article 9.1.1 du Règlement Judiciaire et Disciplinaire de la FIA, dans les délais applicables.*

**J Mac Do**  
Président du collège

**U Eat**  
commissaire sportif

**Quick B**  
commissaire sportif

Reçu par le concurrent -

(Signature) .....

Heure .....

Date .....

Copie à concurrent  
Secrétaire de meeting  
Directeur de course

## **LE DIRECTEUR DE COURSE FFSA**

**Sur les épreuves nationales, pendant la course, toutes les décisions sont prises par le directeur de course, à la fin de celle ci les décisions seront prises par le collège.**

## **LE DIRECTEUR DE COURSE FIA**

**Sur les épreuves internationales FIA ou séries internationales toutes les décisions sont prises par le collège, soit pendant la course, soit à l'issue de celle ci.**

- **QUESTIONS ? – ECHANGES**

- **REGLEMENTATION**

- Depuis 2018 un certain nombre changements est à signaler
  - \_ Procédures de départ au feux
  - \_ Safety car (voiture de sécurité)
  - \_ Mode de départ ( allégé – normal)
  - \_ Code 60 (2023 – FIA)

HARMONISATION AVEC PROCEDURE FIA

Procédure des feux

<u>10 minutes</u>	<u>5 feux allumés</u>
<u>5 minutes</u>	<u>4 feux allumés – panneau 5 mn</u>
<u>3 minutes</u>	<u>3 feux allumés – panneau 3 mn</u>
<u>1 minutes</u>	<u>2 feux allumés – panneau 1 mn – moteur - évacuation</u>
<u>15 secondes</u>	<u>1 feu allumé – panneau 15 s</u>
<u>H</u>	<u>Départ du tour de formation</u>

A noter qu'il faut prévoir un panneau 15 s à rajouter dans la liste des panneaux nécessaires

## SÉMINAIRE DIRECTEUR DE COURSE CIRCUIT 2022

**Quand le SC entre dans les stands, les panneaux sont retirés et le drapeau vert est montré uniquement sur la ligne de relance. En cas de plusieurs SC le drapeau vert est montré sur chaque ligne de relance spécifiée lors du briefing.**

**Dans l'intervalle entre l'extinction des feux et le vert, le panneau SC restera montré uniquement à la sortie des stands afin de prévenir les pilotes sortant des stands que la relance va avoir lieu et qu'ils devront attendre le passage sur la ligne de relance pour dépasser de nouveau.**

**Par contre, si au moment du vert les premiers concurrents sont déjà sur la ligne, ou à l'endroit défini avec chaque circuit, le feu de sortie des stands sera mis au rouge jusqu'au passage de la dernière voiture du peloton.**

- 7.3.1.4.1. Procédure classique
- 
- Des commissaires de ligne, munis de panneaux, indiquent aux pilotes leur place sur la grille et nulle personne ne peut revenir auprès des voitures.
- Un commissaire de circuit, au minimum toutes les 3 lignes, muni d'un drapeau jaune, assure la sécurité de la grille de départ.
- ~~Lorsque toutes les voitures sont immobilisées, un drapeau vert est présenté en fin de grille.~~
- ~~Les 5 feux rouges sont allumés l'un après l'autre avec un intervalle de 1 seconde, ensuite et à n'importe quel instant compris entre 2 et 4 secondes après l'allumage du départ des 5 feux rouges, le Directeur de Course éteint ceux-ci, ce qui constitue le signal du départ de la course.~~
- ~~La course est réputée commencer à l'extinction des feux rouges.~~
- ~~Le Directeur de Course peut, en cas d'incident, allumer des feux jaunes clignotants à côté des feux rouges, signifiant que la procédure de départ est suspendue.~~
- ~~La rampe de feux rouges reste allumée durant l'interruption.~~
- ~~En cas de non-fonctionnement des feux, le départ sera donné avec un drapeau après présentation du panneau 5 secondes.~~
- 7.3.1.4.2. Procédure allégée
- 
- Les simulations de départ lors du tour de formation sont rigoureusement interdites. Les contrevenants s'exposent à la pénalisation applicable pour départ anticipé.
- Tout dépassement étant interdit durant le tour de formation, tout pilote n'ayant pu, ou ne pouvant conserver sa place, prendra le départ en dernière ligne.
- ~~Lorsque toutes les voitures sont immobilisées, un drapeau vert est présenté en fin de grille. Immédiatement le panneau « 5 SECONDES » est présenté le plus près possible du portique des feux sauf si le circuit dispose d'un panneau électrique.~~
- ~~Le Directeur de Course peut allumer le(s) feu(x) rouge(s).~~
- ~~Le départ de la course sera donné par l'extinction du (des) feu(x) rouge(s).~~
- ~~En cas de non-fonctionnement des feux, le départ sera donné avec un drapeau après présentation du panneau 5 secondes.~~

## SÉMINAIRE DIRECTEUR DE COURSE CIRCUIT 2022

Modes de départ aux feux : suivant **l'équipement** du circuit  
Procédure classique ou allégée

### **Mode 1# :**

Lorsque toutes les voitures sont immobilisées, un drapeau vert est présenté en fin de grille. Immédiatement le panneau « 5 SECONDES » est présenté le plus près possible du portique des feux sauf si le circuit dispose d'un panneau électrique.

Le Directeur de Course peut allumer le(s) feu(x) rouge(s).

Le départ de la course sera donné par l'extinction du (des) feu(x) rouge(s).

En cas de non-fonctionnement des feux, le départ sera donné avec un drapeau après présentation du panneau 5 secondes.

### **Mode 2# :**

Lorsque toutes les voitures sont immobilisées, un drapeau vert est présenté en fin de grille.

Les 5 feux rouges sont allumés l'un après l'autre, avec un intervalle de 1 seconde, ensuite et à n'importe quel instant compris entre 2 et 4 secondes après l'allumage du départ des 5 feux rouges, le Directeur de Course éteint ceux-ci, ce qui constitue le signal du départ de la course.

La course est réputée commencer à l'extinction des feux rouges.

Le Directeur de Course peut, en cas d'incident, allumer des feux jaunes clignotants à côté des feux rouges, signifiant que la procédure de départ est suspendue.

La rampe de feux rouges reste allumée durant l'interruption.

En cas de non-fonctionnement des feux, le départ sera donné avec un drapeau après présentation du panneau 5 secondes.

## SÉMINAIRE DIRECTEUR DE COURSE CIRCUIT 2022

### c) Drapeau Code 60 ( TEXTE FIA)

Ce drapeau est violet avec un cercle blanc contenant le chiffre 60 pour indiquer une limite de vitesse unique de 60 km/h à imposer sur l'ensemble du parcours.

- Sur instruction du Directeur d'Epreuve (si désigné) ou du Directeur de Course, le drapeau sera agité sur la ligne de départ et simultanément en tous points du circuit.
  - Le drapeau continuera d'être agité pendant au moins un tour et jusqu'à ce que toutes les voitures aient visiblement ralenti, après quoi le drapeau sera maintenu immobile jusqu'à ce que le Directeur d'Epreuve (s'il est désigné) ou le Directeur de Course retire le Code 60.
  - Les drapeaux jaunes continueront d'être agités au poste précédant l'incident mais les drapeaux verts ne suivront pas.
  - Lorsque le Directeur d'Epreuve (s'il est désigné) ou le Directeur de Course demande le retrait du Code 60 afin de reprendre la course, le drapeau Code 60 est immédiatement remplacé par un drapeau vert agité.
  - Le drapeau vert agité sera présenté simultanément à tous les postes jusqu'à ce que le Directeur d'Epreuve (s'il est désigné) ou le Directeur de Course ordonne son retrait.
  - La course reprendra dès que le drapeau vert sera déployé. Les dépassements sont strictement interdits tant que le drapeau vert n'est pas déployé. Toute infraction pourra être sanctionnée.
  - Chaque tour couvert pendant l'utilisation du Code 60 sera compté comme un tour de course, sauf indication contraire dans le règlement de l'épreuve.
  - Il est recommandé d'utiliser le Code 60 uniquement si les vitesses et/ou les écarts entre les Automobiles peuvent être surveillés en direct.
- Des panneaux lumineux peuvent également être utilisés pour afficher ce signal.

- **QUESTIONS ? – ECHANGES**



**SEMINAIRE OFFICIELS 2022 - 2023**  
**ATELIER**

**Directeur Course Circuit Asphalte**

**MERCI de votre attention**